

## Votes nominatifs sur les motions

*Une motion pure et simple est une motion qui vise uniquement à passer à l'ordre du jour. La motion pure et simple a la priorité de droit sur toutes les autres motions, à l'exception de la motion de confiance. L'adoption d'une motion pure et simple entraîne la caducité de toutes les autres motions (art.92bis du Règlement de la Chambre).*

*Si plusieurs motions de recommandation portent sur le même objet, celles déposées par des interpellateurs ont, lors du vote, la priorité de droit sur celles déposées par d'autres membres. L'ordre du vote est, pour chacune de ces deux catégories de motions, déterminé par l'ordre dans lequel celles-ci ont été déposées.*

### **VOTES :**

1. sur les motions déposées en conclusion de l'interpellation de :

- M. Dirk Van der Maelen (sp.a) au vice-premier ministre et ministre de la Coopération au développement, de l'Agenda numérique , des Télécommunications et de la Poste sur « l'aide humanitaire accordée aux réfugiés accueillis en Syrie et dans les pays voisins » (n°68)

(développée en réunion publique de la commission des Relations extérieures du 21 octobre 2015)

Deux motions ont été déposées (MOT 54 068/001)

- une motion de recommandation par Dirk Van der Maelen (sp.a)
- une motion pure et simple par Rita Bellens (N-VA), Sarah Claerhout (CD&V), Nele Lijnen (Open VLD) et Tim Vandenput (Open VLD)

La motion pure et simple est adoptée par 77 voix contre 52

2. sur les motions déposées en conclusion de l'interpellation de :

- Mme Catherine Fonck (cdH) au secrétaire d'État à la Lutte contre la fraude sociale, à la Protection de la vie privée et à la Mer du Nord, adjoint à la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur « le statut des bénévoles » (n°46)

(développée en réunion publique de la commission des Affaires sociales du 21 octobre 2015)

Deux motions ont été déposées (MOT 54 068/001)

- une motion de recommandation par Catherine Fonck (cdH)
- une motion pure et simple par Wouter Raskin (N-VA), Vincent Van Quickenborne (Open VLD) et Stefaan Vercamer (CD&V)

La motion pure et simple est adoptée par 78 voix contre 52 et 1 abstention

3. sur les motions déposées en conclusion de l'interpellation de :

- Mme Barbara Pas (VB) au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales sur « la révision de la Convention de Genève » (n°69)

(développée en réunion publique de la commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique du 21 octobre 2015)

Deux motions ont été déposées (MOT 54 069/001)

- une motion de recommandation par Barbara Pas (VB)
- une motion pure et simple par Sarah Smeyers (N-VA)

La motion pure et simple est adoptée par 78 voix contre 43 et 11 abstentions